

COMMUNE D' OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2016

2016/014 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/01/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

18 voix POUR : à l'unanimité des membres présents

2016/015 – FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions de la loi de finances pour 2011 et notamment son article 2 relatif à la suppression de la taxe professionnelle ;
CONSIDERANT qu'il lui appartient de déterminer le produit fiscal global dont la commune a besoin pour assurer l'équilibre de son budget ;

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

➤ de voter pour l'année 2016, les taux d'imposition suivants :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	2 472 000	14,80	365 856
Taxe foncière propriétés bâties	1 628 000	8,68	141 310
Taxe foncière propriétés non bâties	72 100	87,09	62 792
C.F.E.	313 000	18,77	58 881
TOTAL			628 839

➤ de charger Monsieur le Maire de la communication de ces chiffres aux services fiscaux.

2016/016 – CREATION DE POSTE D'ATSEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des Activités Péri-Educatives (APE) mises en place dans notre commune, il convient de renforcer les effectifs du service scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :

- **DE CREER** un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet soit 34,43/35^{ème} pour seconder l'équipe enseignante ainsi que d'assurer les Activités Péri-Educatives (APE) à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- **DE POURVOIR** cet emploi par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-social au grade d'ATSEM de 2^{ème} classe ;
- **DE FIXER** la rémunération sur la base de la grille indiciaire correspondant au grade d'ATSEM de 2^{ème} classe ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois ;
- **DE PRELEVER** au budget primitif les crédits correspondants.

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 avril 2016

2016/017 – CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL ET ACCESSOIRE

Monsieur le Maire propose que le véhicule communal « Unimog » immatriculé AF-028-FH et mis en circulation le 21/12/1989 soit proposé à la vente.

Monsieur le Maire propose que ce véhicule soit vendu en l'état (procès-verbal de contrôle technique du 13/01/2016 : véhicule soumis à une contre-visite) au prix de 8 000,-€.

Monsieur le Maire propose également de mettre en vente la débroussailleuse d'accotement, référence CR420, de marque ORSI de 1997 au prix de 500,-€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession à l'amiable du véhicule « Unimog » au prix de 8 000,-€ et de la débroussailleuse d'accotement ORSI au prix de 500,-€
- **DIT** que ces biens seront sortis de l'inventaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces biens et à signer tout document nécessaire à ces transactions.

2016/018 – CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX CONSTRUCTIBLES A TITRE ONEREUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente des parcelles de terrains constructibles qui sont propriétés communales.

Ces parcelles sont cadastrées :

- Section 13 parcelle n° 344
- Section 13 parcelle n° 512
- Section 13 parcelle n° 27
- Section 11 parcelle n° 387
- Section 11 parcelle n° 390
- Section 01 parcelle n° 710

Monsieur le Maire propose à la vente ces terrains au prix minimum de 13 000,-€ l'are et précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de géomètre,...) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix « pour » et 4 abstentions (DANTZER Patrice, HUBER Carole, WERNERT Amanda, WIHR Jean-Daniel) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la vente les terrains cadastrés :
 - Section 13 parcelles n° 344 (1,45 ares), 512 (7,01 ares) et 27 (11,54 ares) en totalité
 - Section 11 parcelles n° 387 et 390 en partie
 - Section 1 parcelle n° 710 en partie
- **DE FIXER** le prix de vente à un minimum de 13 000,-€ l'are
- **QUE LES FRAIS** notariés, de géomètre et autres sont à la charge de l'acquéreur
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tout document correspondant.

2016/019 – BAUX DE CHASSE – AGREMENT DE NOUVEL ASSOCIE AU LOT DE CHASSE COMMUNALE N°1

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'article 25 de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014, définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal n°68/2014 du 27 octobre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé, par convention de gré à gré, la location de la chasse du lot communal n°1 à l'Association de Chasse « La Gilloise » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'agréer tous les associés des lots de chasse après avis de la commission communale de la chasse compétente ;

Vu l'avis favorable de la commission communale de la chasse sur l'agrément de nouvel associé au lot de chasse communal n°1 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'agréer le nouvel associé suivant pour le lot de chasse communal n°1 :
 - Monsieur Jean GREINER

2016/020 – ADHESION A LA « CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »

Monsieur Fabien JUNGER, adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace, démarche « zéro pesticide », proposée par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

La présente charte traduit l'engagement volontaire de la collectivité dans une démarche progressive et continue de réduction, voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien et la gestion des espaces communaux (espaces verts, voiries, etc.). L'accompagnement des collectivités dans cette démarche est assuré par la FREDON dans le cadre de ses missions d'assistance aux communes pour la réduction de l'utilisation de pesticide (démarche « Zéro Pesticide ») financé par la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les aspects techniques et méthodologiques de la mise en place de cette démarche sont déclinés en trois niveaux de mise en œuvre selon les types d'actions engagées illustrées par la remise de panneaux d'entrée de commune où figurent 1, 2 ou 3 libellules.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- **SOLLICITE** l'adhésion de la commune à la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette charte et tout document nécessaire à cette démarche.

2016/021 – ZONE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Bas-Rhin a décidé de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle à travers la mise en place d'un schéma départemental des aires de covoiturage. Cette démarche vise à développer la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un réseau de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun. L'initiative du Département ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à la disposition des usagers potentiels les infrastructures, outils et informations permettant de faciliter cette pratique (augmentation des aires, site de mise en relation avec les covoitureurs...).

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 avril 2016

Monsieur le Maire fait savoir qu'il projette la création de 2 places de stationnement sur le parking de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le projet de création d'une aire de covoiturage.

2016/022 – ATIP – APPROBATION DE CONVENTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La Commune d'Oberhaslach a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 18 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : **Révision du POS en PLU** ; mission correspondant à **56 demi-journées** d'intervention.

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
- Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération

Révision du POS en vue de sa transformation en PLU

Correspondant à 56 demi-journées d'intervention.

- **Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.
- **Dit que :**
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Molsheim.
 - Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

2016/023 – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention suivantes :

- L'association régionale « L'aide aux handicapés moteurs »,
- L'AFSEP (association française des sclérosés en plaques)
- AFM TELETHON.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents,

- de ne pas réserver une suite favorable à ces demandes.

2016/024 –OCTROI DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une requête de l'institut St Joseph de Matzenheim concernant une demande de subvention pour un séjour éducatif et pédagogique à Londres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE :**

- le versement d'une subvention de 5,-€/jour/élève pour participation à un séjour linguistique et pédagogique à LONDRES 9 mai au 13 mai 2016, soit 5 jours pour 1 élève de l'institut St Joseph de Matzenheim.

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2016

REPERTOIRE DELIBERATIONS DU 04 AVRIL 2016

N°	OBJET	FEUILLET
14	Approbation du compte-rendu de la réunion du 25/01/2016	2016/007
15	Fiscalité Directe Locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2016	2016/007
16	Création d'un poste d'ATSEM	2016/007
17	Cession d'un véhicule communal et accessoire	2016/007
18	Cession de terrains communaux constructibles à titre onéreux	2016/007
19	Baux de chasse – agrément de nouvel associé au lot de chasse communale n° 1	2016/007
20	Adhésion à la charte d'entretien des espaces communaux démarche « zéro pesticide »	2016/008
21	Zone de covoiturage	2016/008
22	ATIP – approbation de convention	2016/008
23	Demandes de subvention	2016/009
24	Octroi de subvention pour voyage scolaire	2016/009

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2016

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Elus depuis le 23 mars 2014 : **19**
En fonction au 28/03/2014 : **19**
Présents le 04/04/2016 : **18**

NOM et PRENOM	ADRESSE	FONCTION	SIGNATURE
BIEHLER Jean	Le Neufeld 67280 OBERHASLACH	Maire	
BOCK Pierre	25, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	1 ^{er} adjoint au Maire	
JUNGER Fabien	3, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	2 ^{ème} adjoint au Maire	
RODRIGUEZ Mireille	33, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	3 ^{ème} adjointe au Maire	
SALOMON Alfred	1, rue de la Hasel 67280 OBERHASLACH	4 ^{ème} adjoint au Maire	
DANTZER Patrice	20, rue du Ringelstein 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HOELTZEL Aurélien	1, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HUBER Carole	4a, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
KLEIN Alain	47, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
KUHN Valérie	12, rue de la Forêt 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
MEYER Noel	24, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Catherine	1, rue de Wasselonne 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WALZER Corinne	1, impasse de l'Engelmatt 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WEISHEIT Michèle	18, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WERNERT Jean-Noël	18, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WERNERT Amanda	16a, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
WIHR Eric	2, rue du Cordonnier 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WIHR Jean-Daniel	18, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
ZION Luc	1, rue Saint Florent 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	Absent